

Département de l'Allier  
Arrondissement de Montluçon  
Commune de HAUT-BOCAGE

République Française

Séance du Conseil Municipal du 08 janvier 2016

Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal, des élections du Maire et des adjoints.

L'an deux mil seize, le huit du mois de janvier, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis les trente-trois conseillers des Communes de Givarlais, Louroux-Hodement et Maillet regroupées en la Commune nouvelle de HAUT-BOCAGE depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2016.

Etaient présents les Conseillers municipaux suivants :

- ALLAIX isabelle
- BLOND Laurent
- CHAVANNE Christophe
- COLLINET Christian
- DE LAMARLIERE Arnaud
- DE LAMARLIERE Thierry
- DESCLOUX Michel
- GAUDIN Yves
- GAVELLE Marie-Chantal
- GIRAUD Michel
- GUILLET Martine
- HERAUD Jean-François
- JEAN Caroline
- KOOPMANN Teun
- LACHASSAGNE Geneviève
- LAPRUGNE Jean-Michel
- LEBAILLEUR Aurélie
- LIMOGEZ Romain
- MASSERET Véronique
- MICHAUD Marien
- MULLER Ludovic
- PETITEAU Bernard
- PHILIPPON Jacqueline
- PIGNOT Valérie
- PILLE Thomas
- QUERSIN Gaston
- QUINAULT Pascal
- RIVAUX Nicole
- THEVENIN Angéline
- THEVENIN Sylvie
- TRIBOULET Guy

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme Bernadette HEBRARD (pouvoir à M. Guy TRIBOULET)
- M. Didier QUIQUEREZ (pouvoir à M. Laurent BLOND)

### Installation des Conseillers Municipaux

M. Michel GIRAUD, doyen d'âge, a ensuite pris la présidence conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal de la Commune de HAUT-BOCAGE.

Il a dénombré 31 conseillers présents et 2 absents ayant donné pouvoir.

Il a déclaré ensuite installer les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux de la Commune de HAUT-BOCAGE.

Romain LIMOGES, benjamin de l'assemblée, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le Président a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

### Election du Maire et des adjoints

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par ces articles.

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs : Madame Geneviève LACHASSAGNE et Monsieur Thierry DE- LAMARLIERE.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.

Mrs Yves GAUDIN et Jean-Michel LAPRUGNE se déclarent candidats.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a immédiatement été procédé au dépouillement des bulletins.

Les résultats suivants ont été constatés :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduite : bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L 65 et 66 du code électoral :	03
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16
Monsieur Yves GAUDIN a obtenu :	10
Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE a obtenu :	20

Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, élu Maire, le Conseil Municipal a procédé à la désignation du nombre d'adjoints.

Deux propositions sont faites au Conseil Municipal :

1ere proposition : Les Maires des communes déléguées de Maillet et Louroux-Hodement deviennent adjoints de la Commune Nouvelle.

Une commission de travail composée des adjoints des communes déléguées assistera la Municipalité.

2eme proposition : Les Maires des communes déléguées de Maillet et Louroux-Hodement deviennent adjoints de la Commune Nouvelle et trois adjoints des communes déléguées (1 par commune) sont élus par le Conseil Municipal soit 5 adjoints.

Le Conseil Municipal vote la 1ere proposition par 29 voix pour. 2 conseillers votent pour la 2eme proposition et 2 conseillers s'abstiennent. La 1ere proposition est donc retenue.

Messieurs Yves GAUDIN et Thierry DE-LAMARLIERE deviennent adjoints de la Commune de HAUT-BOCAGE.

Observations et réclamations : Néant

#### Clôture du procès verbal

Le présent procès verbal dressé et clos le vendredi 08 janvier 2016 à 21h15 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

M. le Maire

M. le Conseiller municipal, doyen d'âge

M. le secrétaire de séance



Les deux assesseurs

